

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 18 MARS 2019	L'an deux mille dix-neuf Le vingt-cinq mars à 20 H 30						
DATE D’AFFICHAGE 18 MARS 2019	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel LEBOUÇ, Maire.						
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29 PRESENTS : 22 VOTANTS : 24	<p>PRESENTS : Mesdames et Messieurs Michel LEBOUÇ, Françoise GONICHON, Christian RUDELLE, Catherine GUERBOIS, Michèle BERREZAI, Denis ANDREOLETY, Jean-Philippe BLOT, Jean-Noël, GAILLEMARD, Zaïa ZEGHOUDI, Christophe ROCHER, Daniel PERRIER, Robert HUOT, Jacques AZANZA, Danielle DESCHAMPS Pascale GRIHAULT, Maurice DEBAUCHE, Myriam REBOURG, Nathalie DEVAUX-DAGONNEAU, Michel ATENCIA, Nathalie VOISIN, Yohan LEROY, Gaël DELOIRIE.</p> <p style="text-align: center;"><u>Formant la majorité des membres en exercice.</u></p> <p>ABSENTS EXCUSES : Mesdames Hélène BISSON (pouvoir à Christian RUDELLE), Sylvie TRIBOUT (pouvoir à Jean-Philippe BLOT), Messieurs Bruno GUYOT (pouvoir à Jacques AZANZA), Nicolas LAROCHE.</p> <p>ABSENTS : Mesdames Pierrette ROBIN, Sandrine MARTINS, Monsieur Didier CHAUVIN.</p>						
COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2018	<p>Madame Nathalie DEVAUX-DAGONNEAU est désignée secrétaire de séance.</p> <p>Le Compte Administratif 2018 de la Commune qui vous est présenté en concordance avec le Compte de Gestion tenu par le Receveur Municipal, fait apparaître, en écritures de l'exercice, les résultats bruts suivants :</p> <p>Section d'Investissement</p> <table><tr><td>Total des recettes de l'exercice :</td><td>2 016 849,03 €</td></tr><tr><td>Total des dépenses de l'exercice :</td><td>817 609,38 €</td></tr><tr><td>soit un excédent brut de l'exercice de :</td><td>1 199 239,65 €</td></tr></table> <p>Résultat antérieur reporté 3 231 965,59 € Résultat total 4 431 205,24 €</p>	Total des recettes de l'exercice :	2 016 849,03 €	Total des dépenses de l'exercice :	817 609,38 €	soit un excédent brut de l'exercice de :	1 199 239,65 €
Total des recettes de l'exercice :	2 016 849,03 €						
Total des dépenses de l'exercice :	817 609,38 €						
soit un excédent brut de l'exercice de :	1 199 239,65 €						

Accusé de réception en préfecture
078-217803543-20190325-190303-DE
Date de télétransmission : 28/03/2019
Date de réception préfecture : 28/03/2019

Date de publication : 29/03/2019
EXECUTOIRE Loi 82.213 du 02/03/1982

Section de Fonctionnement

Total des recettes de l'exercice :	6 004 368,42 €
Total des dépenses de l'exercice :	5 399 510,27 €
soit un excédent brut de l'exercice de :	604 858,15 €
Excédent antérieur	669 306,93 €
Total excédent cumulé	1 274 165,08 €

La balance générale présente un excédent global brut de 5 705 370,32 €.

Par rapport aux prévisions budgétaires, les réalisations en dépenses réelles de l'exercice 2018 se situent à 11,63% pour l'investissement dont 11,32% de RAR et à 91.76% pour le fonctionnement.

Concernant les recettes, la réalisation des recettes d'investissement est de 24,84% et 92,22% en fonctionnement.

En application de la M 14, il convient de définir le besoin de financement de la Section d'Investissement en tenant compte des « Restes à Réaliser » constatés au 31 décembre 2018

Besoin de financement de la Section d'Investissement :

Résultat cumulé de la Section de d'investissement :	4 431 205,24 €
- Excédent de l'exercice 2018	1 199 239,65 €
- Excédent d'Investissement antérieur reporté (constaté au C.A. 2017)	3 231 965,59 €

- Restes à Réaliser 2018	-352 743,62 €
- Recettes	0,00 €
- Dépenses	352 743,62 €

Disponible 4 078 461,62 €

Il n'y a donc pas de besoin de financement.

Résultat cumulé de la Section de Fonctionnement :	1 274 165,08 €
- Excédent de l'exercice	604 858,15 €
- Excédent de fonctionnement reporté (constaté au C.A. 2017)	669 306,93 €

Soit un résultat cumulé des deux sections à 5 705 370,32 €.

Le résultat cumulé de la Section de Fonctionnement constitue le résultat à affecter.

L'affectation du résultat de fonctionnement fera l'objet d'une délibération spécifique.

Vu l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission Politique Financière réunie le 18 mars 2019,

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

Sous la présidence de Madame Françoise GONICHON, hors la présence de Monsieur le Maire, il est proposé l'adoption du compte administratif 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve le compte administratif en concordance avec le compte de gestion 2018.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

A large, stylized signature in blue ink is written over the official seal of the Mayor of Magny-lez-Metz.



